Délibération du Conseil d'administration
Séance du 22 juin 2023

Présents

MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET	M. Philippe LABORDERIE
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT
M. Paul ABLINE	Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

Mme Christine CORBILLON
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
M. Philippe FREMONDIERE, directeur général des services, Ville des Ponts-Cé.

POINT N°14 – RÉSIDENCE AUTONOMIE : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Monsieur PAVILLON, Président, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation 2022 fait apparaître un résultat d'exploitation 2022 de 11 880,21 € ventilé comme suit :

Résultat 2022 avant reprise de résultat	-57 981,04 €
Résultat n-2 repris au BP	69 861,25 €
Résultat d'exploitation à reprendre en n+2	**11 880,21 €**

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230622-AS-23-06-22-14-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023

Publiée le 27/06/23

Conformément à l'instruction M22, Monsieur PAVILLON, propose d'affecter le résultat en attente d'affectation d'un montant total de 64 549,80 € comme suit :

	Budget résidence autonomie
Excédent / déficit de fonctionnement reporté (002) budget 2023	52 669,59 €
Excédent / déficit de fonctionnement reporté (002) budget 2024	11 880,21 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230622-AS-23-06-22-14-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023